



## Qui touche l'assurance décès

Par **REMY**, le **30/03/2010** à **15:09**

Bonjour,  
MON BEAU PERE EST ACTUELLEMENT ENTRAIN DE MOURIR D UN CANCER . NOUS AVON APPRIS QUE SON ASSURANCE EN CAS DE DECES SERAI TOUCHER PAR SON EX COMPAGNE AVEC QUI IL N EST PLUS DEPUIS PLUS DE VINGT ANS. AUJOURD HUI CA FAIT PLUS DE QUINZE ANS QU IL EST AVEC MA MERE ET CES AUSSI MA MERE QUI VA S OCCUPER DES OBSEQUE A VENIR ALORS QUEL A TRES PEU DE MOYEN . JE VOUDRAI SAVOIR SI UN CHANGEZMENT EST POSSIBLE POUR CETTE ASSURANCE ET COMMENT NOUS DEVONS FAIRE ?

Par **maider**, le **06/04/2010** à **10:40**

Seul votre beau père peut changer sa clause bénéficiaire, mais s'il n'a plus toutes ses capacités intellectuelles, son ex compagne ne manquera pas de dire que le changement ne lui est pas opposable car il était incapable...

<http://conseiljuridiqueetfiscal.fr/>